

DP 64
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 11 lotissement des Arrouturous, 64320 IDRON
900 373 739 RCS PAU

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 14 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 14 janvier,
A 10 heures,

Monsieur Philippe DUFOUR,

Associé Unique de la société DP 64,

Après avoir exposé que le local situé 11 lotissement des Arrouturous a été cédé, il conviendrait de transférer le siège social du 11 lotissement des Arrouturous, 64320 IDRON au 265 chemin Uhartia 64120 OREGUE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Philippe DUFOUR, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 11 lotissement des Arrouturous, 64320 IDRON au 265 chemin Uhartia 64120 OREGUE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 265 chemin Uhartia 64120 OREGUE".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Philippe DUFOUR